

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

---

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 3778

présenté par

Mme Valérie Petit, M. Herth, Mme Chapelier, M. Lamirault, Mme Lemoine, M. Ledoux,  
M. Christophe et M. Orphelin

-----

### ARTICLE 2

Après la première phrase de l'alinéa 2, insérer la phrase suivante :

« Elle implique une sensibilisation à la préservation et à la restauration de la biodiversité. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ajouter une dimension particulière dans l'éducation à l'environnement et au développement durable, en sensibilisant les élèves à la préservation et à la restauration de la biodiversité. Il apparaît primordial de responsabiliser les élèves durant leur scolarité en évoquant dans leur éducation cet aspect de préservation et de restauration de la biodiversité.